

OFFRE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.0 La présente offre est une offre officielle de Digitalgate SARL (ci-après dénommée « le Prestataire ») et contient toutes les conditions générales essentielles à la fourniture de services de marquage des produits destinés à la circulation en République centrafricaine, dont la liste est publiée sur le site web rcatfe.com

1.2. Le présent document constitue une offre. En cas d'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessous et de paiement des services du Contractant, la personne qui a accepté la présente Offre devient le Client. L'acceptation de l'Offre équivaut à la conclusion d'un accord selon les conditions énoncées dans l'Offre.

1.3. En payant les services, le Client garantit qu'il a déjà lu et accepté toutes les conditions de l'Offre telles qu'elles sont énoncées dans le texte de la présente Offre, et qu'il a également pris connaissance du coût du Service indiqué sur le site web du Prestataire.

1.4. Il n'est pas nécessaire d'accepter les cookies pour visiter le site Web. Cependant, afin de garantir le bon fonctionnement du site Web, les cookies peuvent être nécessaires. Les cookies sont des fichiers texte qui servent à identifier votre ordinateur lorsque vous visitez certaines pages du site Web et qui sont stockés par votre navigateur Internet sur le disque dur de votre ordinateur.

1.5. La présente Offre est rédigée en anglais et en français. En cas de divergence, la version française prévaudra.

1.6. L'Offre ne nécessite pas de cachets et/ou de signatures de la part du Client et du Prestataire (y compris une signature électronique), tout en conservant sa pleine force juridique.

1.7. Les parties reconnaissent que si l'une des dispositions de l'offre devient invalide pendant sa durée en raison d'un changement dans la législation de la République centrafricaine, les autres dispositions de l'offre restent contraignantes pour les parties pendant la durée de l'offre.

1.8. Le droit matériel de la République centrafricaine s'applique à la présente offre.

2. DÉFINITIONS

2.1. Offre (Contrat) - le présent document, un contrat d'offre pour la fourniture de services par le Prestataire, publié sur Internet à l'adresse : rcatfe.com, qui est conclu par l'acceptation de l'Offre.

2.2. Frais - le coût total des Services du Prestataire, toutes taxes, frais, commissions, coûts associés et autres paiements perçus par le Prestataire pour la fourniture des Services.

2.3. L'acceptation de l'Offre est réputée effective dès l'enregistrement en bonne et due forme du Client dans le Système. Chaque commande et paiement ultérieurs du Client sont effectués dans le cadre du présent Contrat et ne nécessitent pas d'acceptation séparée.

2.4. Client - une personne qui a accepté l'offre.

2.5. Site web - un site web sur Internet à l'adresse rcatfe.com, où est publiée la liste des services du contractant, par l'intermédiaire duquel le client achète les services aux prix indiqués et accepte l'offre.

2.6. Services – activités du Prestataire relatives à la création de codes de marquage à la demande du Client.

2.7. Code de marquage – séquence unique de caractères générée par l'opérateur chargé du suivi des marchandises, composée d'un code d'identification du produit et/ou d'un code d'identification de l'ensemble de produits et/ou d'un code d'identification de l'emballage de transport, ainsi que d'un code de vérification.

2.8. Moyens d'identification numériques – code de marquage sous forme lisible par machine, présenté sous la forme d'un code-barres bidimensionnel, généré pour être appliqué sur un produit, l'emballage d'un produit ou tout autre support matériel.

2.9. Demande du client (commande) : demande d'obtention de codes de marquage, générée par le client conformément aux exigences fournies.

2.10. Système : système automatisé de traçabilité numérique des marchandises. La procédure d'utilisation du système, y compris l'enregistrement, la soumission des demandes et l'accès aux informations, est déterminée par le contractant et publiée sur le site web et/ou dans l'interface du système.

3. OBJET DU CONTRAT

3.1. Le Client effectue ses achats via son compte personnel. Le Client confirme qu'avant la conclusion du Contrat (acceptation de la présente Offre), il a reçu du Prestataire toutes les informations complètes sur les conditions et la procédure de fourniture des Services.

3.2. Les codes de marquage sont fournis par le Prestataire dans le compte personnel du Client sur la base de la Commande (demande) soumise par le Client après avoir été dûment acceptée par le Prestataire et payée par le Client.

3.3. Les Services sont considérés comme fournis et acceptés par le Client au moment de la génération du code de marquage par le Prestataire. Les codes de marquage ne sont générés qu'après réception du paiement intégral.

3.4. Le Client n'a pas le droit de résilier l'Offre et/ou d'exiger le remboursement du coût des Services pour quelque raison que ce soit après avoir effectué un paiement anticipé de 100 %.

3.5. Durée de la fourniture des Services : indéfiniment à compter de la date de réception du paiement anticipé de 100 % des Frais et de tous les documents nécessaires dans la demande du Client, y compris les documents supplémentaires demandés.

4. PROCÉDURE DE PAIEMENT

4.1. Le paiement des frais s'effectue par versement anticipé à 100 %.

4.2. Si le client a effectué un paiement incomplet, le prestataire attend le paiement du montant restant dans un délai de 30 jours. Tant que le paiement intégral n'a pas été reçu, la commande du client ne donne pas lieu à la génération d'un code. Si le paiement n'est pas effectué dans ce délai, la commande est automatiquement annulée. L'offre reste valable pour d'autres commandes. Si le contractant ne reçoit pas le paiement dans le délai spécifié, l'offre n'est pas considérée comme conclue et le contractant rembourse le client sur demande écrite de celui-ci. Le contractant ne verse aucun type d'intérêts.

4.3. Une fois payés par le client, les frais ne sont pas remboursables.

4.4. Le paiement des frais s'effectue par virement bancaire sur le compte bancaire du Prestataire via le Site web, par paiement de la facture du Prestataire ou par tout autre moyen disponible.

4.5. Le moment où le client remplit ses obligations de paiement des frais est considéré comme étant la date de réception de tous les fonds sur le compte bancaire du contractant ou la réception de la confirmation du paiement par l'agent de paiement (intermédiaire).

4.6. Les parties ont convenu que toutes les commissions bancaires et autres paiements de la banque du contractant pour la réception du virement dans le cadre du contrat seront à la charge du contractant, et que toutes les autres commissions bancaires et autres paiements pour l'exécution du virement dans le cadre du contrat seront à la charge du client.

4.7. À la discrétion du contractant, les frais peuvent être remboursés au client.

5. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

5.1. Payer les frais selon les modalités prévues dans l'offre.

5.2. S'assurer de manière indépendante de sa capacité technique à utiliser les services du contractant, à savoir :

- un accès correct à Internet ;
- la disponibilité d'un logiciel compatible avec le transfert d'informations provenant du contractant et d'autres moyens nécessaires.

5.3. Remplir la demande du client conformément au formulaire et au format approuvés.

5.4. Saisir dans le système les informations requises conformément à la législation de la République centrafricaine, y compris un rapport sur la demande et des informations sur la mise en circulation de marchandises soumises à un marquage obligatoire avec des moyens d'identification.

5.5. S'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude, de la pertinence et de l'actualité des informations saisies dans le système.

5.6. Veiller à ce que des tiers ne puissent pas accéder au Système en utilisant la signature électronique qualifiée renforcée du Client ou de son représentant ;

5.7. Informer immédiatement le Prestataire de l'impossibilité d'entrer des informations dans le Système en raison de l'inopérabilité de celui-ci, au plus tard trois heures après la découverte de ce fait ;

5.8. Obtenir le consentement des personnes dont les données personnelles peuvent être contenues dans les documents reçus par le Contractant de la part du Client, pour le traitement des données personnelles de la personne concernée.

5.9. Être responsable de toutes les demandes et actions adressées au Contractant via le compte personnel du Client.

5.10. Remplir consciencieusement les obligations établies par l'Offre et la législation en vigueur en République centrafricaine.

6. DROITS DES PARTIES

6.1. Le Client a le droit :

6.1.1. De contacter le Prestataire pour toute question relative à la fourniture des Services, ainsi que de poser des questions raisonnables liées à la fourniture des Services.

6.1.2. Se désabonner des newsletters électroniques en cliquant sur le lien « Se désabonner de la newsletter » figurant dans chaque e-mail envoyé au Client, ou envoyer une demande correspondante à l'adresse e-mail indiquée sur le site web du Prestataire ou dans la présente Offre.

6.1.3. Corriger toute erreur commise lors de la saisie des données avant la conclusion du contrat, grâce à la fonctionnalité du site web ou en envoyant un message à l'adresse e-mail de contact du Prestataire.

6.1.4. Annuler le Contrat avant de payer les Frais. Après le paiement, le Client n'a pas le droit de résilier le Contrat unilatéralement.

6.1.5. Convertir les codes de marquage en moyens d'identification numériques dans un délai de 120 (cent vingt) jours ouvrables à compter de la date de réception des codes de marquage correspondants. Les codes de marquage qui n'ont pas été convertis par le client en moyens d'identification numériques dans un délai de 120 (cent vingt) jours ouvrables à compter de la date de réception seront annulés. Les frais ne sont pas remboursables en cas d'annulation des codes.

6.2. Le contractant a le droit de :

6.2.1. Engager des sous-traitants ou des tiers de son choix pour fournir les Services, y compris dans des juridictions autres que la République centrafricaine.

6.2.2. Déterminer de manière indépendante les formes et les méthodes de fourniture des Services, en tenant compte de la législation en vigueur en République centrafricaine, ainsi que des conditions spécifiques de l'Offre.

6.2.3. Déterminer de manière indépendante la composition des spécialistes impliqués dans le processus de fourniture des Services.

6.2.4. À sa seule discrétion, déterminer et fixer le coût des Services, qui influe sur le montant des Honoraires. À sa seule discrétion, déterminer et fixer le coût des Services, qui influe sur le montant des Honoraires. Le Client est réputé informé des prix en vigueur au moment de la passation de la commande.

6.2.5. Fournir les Services uniquement après que le Client ait effectué un paiement anticipé et accepté la présente Offre.

6.2.6. Recevoir du Client toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations au titre de l'Offre. En cas de non-fourniture, de fourniture incomplète ou incorrecte d'informations par le Client, le Prestataire a le droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'à ce que les informations requises soient fournies dans leur intégralité.

6.2.7. Suspendre, limiter ou résilier la fourniture des Services au Client en cas de retrait par le Client de son consentement au traitement et/ou au transfert transfrontalier de ses données personnelles, sans rembourser les Frais au Client.

6.2.8. Suspendre, limiter ou résilier la fourniture des Services au Client en cas de suspicion de fraude ou d'autres comportements contraires à la loi de la République centrafricaine de la part du Client et des tiers dans l'intérêt desquels le Client agit, sans rembourser les Frais au Client.

6.2.9. Modifier unilatéralement les conditions de l'Offre sans l'accord préalable du Client, tout en veillant à publier les conditions modifiées sur Internet, sur le Site web. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le Site web, sauf si une autre date d'entrée en vigueur est fixée ou précisée lors de la publication des modifications apportées à l'Offre.

6.2.10. Révoquer l'Offre à tout moment, à sa seule discrétion.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. Clause de non-responsabilité du Contractant :

7.1.1. Le Contractant collecte, traite, stocke, accède et utilise les informations relatives à la circulation des marchandises soumises à un étiquetage obligatoire avec des moyens d'identification contenus dans le Système, en tenant compte des exigences et des restrictions établies par la législation de la République centrafricaine sur les données personnelles, les secrets commerciaux, fiscaux et autres secrets protégés par la loi.

7.1.2. Le client est seul responsable de l'exactitude et de la fiabilité des informations et des documents fournis. Toute erreur, omission ou divergence dans la demande et les documents soumis relève de la seule responsabilité du client.

7.1.3. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de son incapacité à fournir les Services et/ou de l'acceptation des Services par le Client, si cette incapacité résulte d'un dysfonctionnement de l'Internet, des logiciels et des équipements du Client, ainsi que de la perte d'informations causée par ceux-ci.

7.1.4. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable si le Client indique une adresse e-mail incorrecte et ne parvient pas à accéder aux Services du Prestataire.

7.1.5. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de la sécurité des informations envoyées à l'adresse e-mail du Client.

7.1.6. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des actions (ou inactions) de tiers, du Client, ou des conséquences d'un cas de force majeure, y compris des organismes publics autorisés de la

République centrafricaine, et notamment ne saurait être tenu de dédommager le Prestataire pour toute perte, dépense, dommage, manque à gagner et frais encourus pour quelque raison que ce soit, quelle qu'en soit la nature. Ces pertes, dépenses ou frais peuvent être accessoires, directs, indirects, spéciaux, punitifs ou de tout autre type, y compris les pertes de profits ou de revenus.

7.1.7. Le Contractant ne saurait être tenu responsable pour toute autre raison prévue par la législation en vigueur en République centrafricaine.

7.2. Le Prestataire est responsable :

7.2.1. De l'acceptation des demandes du Client.

7.2.2. De la sécurité et de la confidentialité des données personnelles du Client et des tiers pour le compte desquels le Client agit, conformément à la politique de confidentialité publiée.

7.2.3. Fournir au Client, de manière indépendante ou avec la participation de tiers, un soutien informatif sur les questions liées à l'obtention des codes de marquage.

7.3. Responsabilité du Client :

7.3.1. Le Client est seul et entièrement responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité de toutes les informations et de tous les documents fournis dans la demande. Toute erreur, inexactitude ou divergence peut entraîner le refus immédiat d'examiner la demande et la perte des frais payés.

7.3.2. Le Client est seul et entièrement responsable de la fourniture en temps utile de toutes les informations et de tous les documents, ainsi que de la fourniture de toutes les informations et de tous les documents dans le format correct.

7.3.3. En acceptant la présente Offre, le Client confirme qu'il comprend qu'après paiement, les Frais ne sont pas remboursables, car les Services sont considérés comme rendus.

7.3.4. Le Client s'engage à vérifier de manière indépendante l'état d'avancement de sa demande via le Site web.

7.3.5. Le Client est entièrement responsable du respect de la législation de la République centrafricaine.

7.4. Les parties sont responsables du non-respect ou du mauvais respect de leurs obligations au titre de la présente offre, conformément à la législation en vigueur en République centrafricaine.

7.5. La responsabilité du contractant est limitée au prix de ses services. Cette limitation s'applique indépendamment du fait que le contractant ait eu connaissance de la possibilité de causer un tel préjudice, et indépendamment du niveau de responsabilité ou du degré de participation du contractant dans la situation actuelle.

8. PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1. Les droits de propriété intellectuelle sur tous les logiciels et contenus (y compris les images photographiques) fournis au Client sur ou via le Site web restent la propriété du Prestataire et/ou

de ses concédants de licence et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur et les traités internationaux. Tous ces droits sont protégés par le Prestataire et/ou ses concédants de licence en vertu des contrats de licence conclus. Le Client peut stocker, imprimer et afficher le contenu fourni uniquement pour son usage personnel. Le Client n'est pas autorisé à publier, modifier, distribuer ou reproduire sous quelque forme ou format que ce soit tout contenu ou toute copie du contenu fourni au Client et/ou présenté sur le Site web. Le Client ne peut pas non plus utiliser ce contenu dans le cadre d'une entreprise commerciale.

8.2. En cas de violation par le Client des dispositions du paragraphe 8.1 de la présente Offre, le Prestataire aura le droit d'exiger une pénalité de 10 000 dollars américains en plus de l'indemnisation des pertes subies par le Prestataire, y compris les dommages réels, le manque à gagner et toute autre dépense.

9. LOI APPLICABLE ET RÉOLUTION DES LITIGES

9.1. En cas de litige, les parties mettront tout en œuvre pour le résoudre.

9.2. Tout litige découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci, y compris toute question concernant son existence, sa validité ou sa résiliation, sera soumis et définitivement tranché par arbitrage conformément au règlement d'arbitrage du Centre international d'arbitrage de Dubaï, lequel règlement est réputé incorporé par référence dans la présente clause.

Le nombre d'arbitres sera de un.

Le siège de l'arbitrage est le Centre financier international de Dubaï.

La langue utilisée dans l'arbitrage est l'anglais.

Le contrat est régi par le droit matériel de la République centrafricaine.

9.3. Toutes les demandes, plaintes, réclamations et autres messages juridiquement significatifs du Client ne seront pris en considération par le Contractant que s'ils sont formulés par écrit et envoyés au Contractant par courrier électronique à l'adresse du support technique.

